

Dissidences Intersexes 2015

“Dissidences Intersexes 2015” se compose de deux manifestations, la Résidence Intersexe Internationale (22-29 juin 2015) et le Forum Intersexe Européen (29 et 30 juin 2015).

[Présentation](#) | [Définitions](#) | [Message](#) | [Forum Intersexe Européen](#) | [Résidence Intersexes Internationale](#)

Présentation

Il est capital que toutes les initiatives visant à modifier, corriger et mettre en place des politiques nationales de santé, scolaires, sociales à partir de la reconnaissance des Intersexes soient effectuées avec les Intersexes !

Ce Forum international s’inscrivait dans les réflexions et luttes LGBTI, dans les politiques d’Egalité, dans le champ des Droits humains et dans les mobilisations féministes à travers le monde.

Il s’adressait, en Bretagne et en France, à tous les acteurs politiques (*élus, parlementaires, ministres*), aux acteurs de la santé (*comités d’éthique, psychologues et psychiatres, médecins et chirurgiens, endocrinologues, gynécologues, pédiatres, éducateurs, PMI, centres de la petite enfance ...*), de l’éducation (*enseignant.e.s, psychologues scolaires, médecins scolaires, infirmières/infirmiers ...*), aux groupes de patients, aux parents d’enfants intersexes et aux associations de la société civile agissant sur les questions LGBTI, féministes, d’égalité des droits.

Après des années de plaidoyer, de lobbying, de manifestations, d’alertes, de mobilisations, de recherches et de publications effectués et portés par les personnes intersexes et leurs alliés partout dans le monde, plusieurs Etats et gouvernements commencent à prendre conscience de la nécessité de modifier leurs appareils législatifs et de reconnaître les dommages subis par les Intersexes.

Les comités d’éthique nationaux sont interrogés, les pratiques sont remises en question, l’ONU et le Conseil de l’Europe émettent des rapports inquiétants et produisent des recommandations pour la reconnaissance des droits des personnes intersexes.

Si dans nombre de pays gouvernement et/ou parlementaires, commencent à s’interroger sur les situations des personnes intersexes, sans pour autant stopper les anciennes pratiques (!), c’est, Malte, depuis le 1er avril 2015, dont la Constitution précise que « le catholicisme est la religion officielle », qui est devenu le premier pays d’Europe à se doter d’une loi ([GIGESC: Gender Identity, Gender Expression and Sex Characteristics Act](#)) qui vise à protéger les droits des personnes trans’, intersexes et fluides, en particulier le droit à l’autodétermination de son identité : *Toute personne citoyenne de Malte a droit à la reconnaissance de son identité de genre; au développement libre de sa personne selon son identité de genre; à être traitée en accord avec son identité de genre et, en particulier, être identifiée de cette façon dans les documents établissant son identité; à l’intégrité corporelle et l’autonomie physique.*

Concluant une résidence internationale de plusieurs jours réunissant des personnes intersexes du monde entier (22-29 juin 2015) à [Douarnenez](#), ce Forum abordera les questions de droits,

de santé, d'éducation, de culture, les expériences militantes, les luttes, les violences subies, ainsi que les transformations juridiques et éducatives, sociales et culturelles devant être mises en place dans chaque pays pour les Intersexes.

[Téléchargez le programme du Forum Intersexe Européen ici ...](#)

[Présentation](#) | [Définitions](#) | [Message](#) | [Forum Intersexe Européen](#) | [Résidence Intersexes Internationale](#)

Définitions

« **Personnes intersexuées** : “désigne l'ensemble des personnes qui dérogent aux figures développementales normatives ‘mâle’ et ‘femelle’ créées par la médecine, et susceptibles d'être ‘corrigées’ par celle-ci durant la tendre enfance ou à l'adolescence” (*adapté de Bastien Charlebois, 2014, p. 237*).

Personnes intersexes : “désigne les personnes intersexuées ayant conscience de faire partie d'une groupe de personnes ayant subi la même invalidation médicale, adoptant une vision positive et non-pathologisante de leur corps et affirmant une identité politique.”

Il est très important de ne pas confondre ces définitions avec des identités de genre. Ce qui caractérise d'abord et avant tout les personnes intersex(u)ées, c'est l'expérience d'invalidation sur la base du corps sexué. Les identités de genre que nous avons sont plurielles. S'il est vrai qu'un certain nombre d'entre nous avons une identité intergenre ou ‘ni homme, ni femme’ (le terme en émergence est ‘herma’), beaucoup se sentent plutôt femmes ou hommes. »

Source : Bastien Charlebois, J., Dagenais, S., Gosselin, L. (2015) : Quel est ce «sexe» que l'on mentionne ? : Quelques implications du projet de règlement encadrant les demandes de changement de mention de sexe pour les personnes intersex(u)ées. Mémoire présenté à la Commission des institutions pour le projet de Règlement pour le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres. Comité Visibilité Intersexe [Centre de lutte contre l'oppression des genres/Centre for Gender Advocacy].

Forum Intersexe Européen

Le Forum Politique Intersexe Européen se tiendra les 29 et 30 juin 2015 à Douarnenez (*Bretagne*). Vous pouvez télécharger le programme officiel ci-dessous. The Intersex European Forum will be held on June 29th and 30th in Douarnenez (*Brittany*). You can download the official program below.

Résidence Intersexes Internationale

Du 22 au 29 juin 2015, la Résidence Intersexes Internationale réunira à Douarnenez (*Bretagne*) une trentaine de personnes intersexes de la planète pour une rencontre exceptionnelle.

[Téléchargez le programme du Forum Intersexe Européen ici ...](#)
[Download the Intersex European Forum program here ...](#)

[38^e Festival de cinéma Douarnenez sur le web](#)
[38^e Festival de cinéma Douarnenez sur Facebook](#)

A lire également ...

Document thématique du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2015)

Introduction: [L'Europe néglige le droit à l'autodétermination et à l'intégrité physique des personnes intersexes](#)

Le rapport en bref (en anglais): [Human rights and Intersex people](#)

Le rapport intégral (en anglais): [Human rights and Intersex people](#)